

DECISION N°2025- 020 /PRIM-ENA DU 28 AOUT 2025

**PORTANT AUTORISATION DES CANDIDATS ADMISSIBLES A PRENDRE PART
AUX EPREUVES TECHNIQUES DE SELECTION DES CANDIDATS ADMIS AUX
CONCOURS DIRECTS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION (ENA)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu la Loi n°06-046 du 5 septembre 2006 portant création de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu le Décret n°07-174/P-RM du 30 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu le Décret n°10-114/P-RM du 19 février 2010 fixant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu le Décret n°2022-0757/PT-RM du 06 décembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu l'Arrêté n°2013-0209/PM-RM du 23 janvier 2013, modifié, déterminant les conditions d'accès et les régimes de formation à l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu l'Arrêté n°2025-0193/PM-RM du 13 février fixant le nombre de places offertes aux concours directs d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration ;
- Vu l'Avis de concours directs d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration en date du 24 avril 2025 ;

Vu le Procès-verbal de délibération du jury des concours directs d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration au titre de l'année 2024 du 09 août 2025,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les candidats admissibles dont les noms figurent en annexe à la présente décision sont autorisés à prendre part aux épreuves techniques de sélection des candidats admis aux concours directs d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) au titre de l'année 2024.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Kati, le 28 AOUT 2025

Ampliations :

- Original.....01
- Premier ministre.....01P/CR
- Affichage01
- Archives.....01

LE DIRECTEUR GENERAL



Pr Balla DIARRA

Chevalier de l'Ordre National

